

# Séance du mardi 25 novembre 2008

18 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil huit, le vingt cinq novembre à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire d'après les convocations faites le quatorze novembre deux mille huit.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

Présents : Mesdames Jeannine GROMADA, Claudette SEGUIN et Gaëlle BERNARD, Mademoiselle Nathalie KERMARREC, Messieurs Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Jean-Luc VARANCEAU, Gérard RICARDEAU, Francis VION, Laurent ANDRE et Miguel TAUNAY.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : Jeannine GROMADA

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Présentation du devis de la RESE en vue de l'installation de compteurs d'eau**
- 2- **Convention proposée par la RESE pour l'entretien autour du château d'eau**
- 3- **Choix du prestataire pour établir la carte communale**
- 4- **Questions diverses**

=====

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2008. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1- Présentation du devis de RESE en vue de l'installation de compteurs d'eau

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis pour l'installation de deux compteurs d'eau :

- 1 pour la salle des fêtes,
- 1 pour un logement communal.

Le devis s'élève à la somme de 966,35 € HT (soit 1 019,50 €TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis présenté par la RESE,
- autorise Monsieur le Maire à le signer,
- autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux conformément au devis.

### 2- Convention proposée par la RESE pour l'entretien autour du château d'eau

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la part de la RESE une convention pour l'entretien des espaces verts jouxtant sa propriété. En effet, la RESE exploite sur la commune un site occupé par le château d'eau et doit en assurer l'entretien des espaces verts attenants. Jusqu'à présent, l'agent communal assurait cette tâche. Mais, considérant les différentes responsabilités occasionnées par la loi et notamment par rapport à la sécurité du personnel intervenant, la RESE a été contrainte de soumettre à chaque commune concernée cette convention qui fixe les règles techniques et financières pour ces

travaux d'entretien. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **3- Choix du prestataire pour établir la carte communale**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en place d'une carte communale qui a donné lieu à la délibération n°18/2006 du 04 septembre 2006.

Compte tenu de l'avancement du projet, il est nécessaire de désigner un bureau d'étude qui sera chargé d'établir la carte communale dont la désignation intervient conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Après consultation selon la procédure adaptée, deux bureaux d'études ont fait une proposition. A savoir : URBANhymns de Saint-Sauvant et l'ADASEA de Saintes.

Selon le souhait du conseil municipal, chacun des bureaux d'étude a été reçu. Ils ont présenté leur offre, apporté des précisions d'ordre technique quant à la procédure, au plan de financement.

Il apparaît que l'offre d'URBANhymns est plus complète pour un montant de 6 500 € HT (7 774 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- choisi l'offre présentée par URBANhymns,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

### **4- Questions diverses**

#### **4-1- Mise en place du nom des rues**

Monsieur le Maire fait remarquer que les plaques des noms de rues et numéros de maisons ont été mise en place à la fin du mois d'octobre. Il remercie Monsieur Gérard RICHARDEAU qui a aidé l'agent communal dans cette tâche. Par manque de matériel, la fin des travaux est prévue dans les semaines à venir

Puis, il donne lecture d'un courrier de Madame Irène MOREAU qui fait part de sa satisfaction quant à la dénomination d'une des rues de « Chez Belots » : Rue de la Verrerie.

- Nathalie KERMARREC fait remarquer qu'à son avis certaines plaques de noms sont fixées trop basses et certains numéros ne sont pas assez visibles à partir de la voie publique. Monsieur le Maire reconnaît qu'il n'a pas été toujours facile de trouver une bonne place.

- Francis VION attire l'attention sur la remarque que lui a fait la factrice. A savoir qu'il faut bien libeller l'adresse avec le nom du village ci celui-ci ne figure pas dans le nom de la rue.

#### **4-2- Table d'orientation**

Monsieur le Maire propose de faire refaire la table d'orientation qui se trouve au chevet de l'église. En effet, elle est dégradée par les intempéries. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents que des devis seront demandés afin de prévoir son remplacement pour le prochain budget.

#### **4-3-Contrat d'assurance**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont octroyés par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, confirmés par la délibération du conseil municipal du 14 mars 2008, il a résilié le contrat d'assurance auprès de la SMACL. En effet, la société « Groupama » proposait des prestations plus intéressantes pour un coût inférieur de 1 000 €. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le matériel et les bâtiments seront garantis par la compagnie GROUPAMA de Niort, pour une prime totale de 2 824 €. Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

#### **4-4-Compte-rendu de la réunion de la communauté de communes du pays buriaud**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du pays buriaud qui a eu lieu le 18 septembre dernier.

#### **4-5-Compte rendu du SIVOM de Migron Villars les Bois-Le Seure**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui a eu lieu le 05 novembre courant au cour de laquelle, il a été mis en place l'annualisation du temps de travail des

agents techniques.

#### 4-6-Devis de réparation du tracteur

Le moteur du tracteur « Deutz » doit être réparé. Le devis présenté par la Motoviticulture des Borderies à Burie s'élève à 2 891,43 € TTC. Ce tracteur appartenant au SIVOM, les frais seront partagés selon la clé de répartition des frais de fonctionnement entre les trois communes membres.

#### 4-7-Changement de photocopieur

Le photocopieur actuel a été acheté en juin 2006, il ne permet pas d'effectuer de numérisation. L'acquisition d'un matériel séparé bien que plus économique pose un problème de place et de compatibilité avec le matériel existant (ordinateur et imprimante).

Aussi, il est proposé l'acquisition d'un nouvel équipement photocopieur/imprimante/scanner N/B et couleur.

L'entreprise BUREAUTIQUE 17, propose la reprise de l'ancien matériel est à fait l'offre suivante pour l'achat d'un neuf, soit :

- reprise ..... 1 500 €
- matériel neuf ..... 4 000 €
- reste à la charge de la commune ..... 2 500 €

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2008, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires correspondants :

| Comptes      | Intitulés des Comptes                      | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|--------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                                            | Dépenses                        | Recettes        |
| 2183         | Matériel de bureau                         | 4 784,00                        |                 |
| 023          | virement à la section d'investissement     | 1 136,20                        |                 |
| 7381         | Taxe add. droits mutation et pub. foncière |                                 | 4 784,00        |
| 021          | virement de la section de fonctionnement   |                                 | 1 136,20        |
| 61522        | entretien bâtiments                        | 3 647,80                        |                 |
| 024          | Produits des cessions d'immobilisation     |                                 | 3 647,80        |
| <b>TOTAL</b> |                                            | <b>9 568,00</b>                 | <b>9 568,00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de faire l'acquisition d'un nouveau photocopieur Konica-Minolta BHC200 pour un montant de 4 000 € HT (soit 4 784 € TTC) et le contrat d'entretien pendant 5 ans ;
- décide que l'ancien matériel sera repris par la même société pour la somme de 1 500 € TTC ;
- ouvre les crédits supplémentaires ci-dessus pour réaliser l'opération.

#### 4-8-Correspondant-Air

Monsieur le Maire indique que depuis la suspension du service national en 1996, l'armée de l'air souhaite entretenir le lien entre les autorités civiles et les forces armées. Pour cela, elle a mis en place un réseau de « chargés de mission de la base aérienne ». La base aérienne de Saintes propose une convention avec la commune pour définir les modalités de mise en place du chargé de mission nommé auprès de la commune de Villars les Bois qui est Monsieur Christian PIPARD demeurant à Bercloux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention.

#### 4-9-Modification des statuts du syndicat mixte départemental de la voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que lors de l'Assemblée générale du syndicat mixte départemental de la voirie du 27 juin 2008, Monsieur Claude BELOT, Président, a proposé un élargissement de bureau, dans un souci d'amélioration de la représentativité de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, pour neuf cantons, un SIVU et une CDC, il a été constaté lors des dernières élections, un déficit de représentants, ne permettant pas l'élection en nombre suffisant de délégués titulaires et suppléants.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les modifications nécessaires à la nouvelle rédaction des statuts :

Article 5 :

*Désignation d'électeurs en nombre suffisant, par rapport à la population communale ou communautaire, dans le respect des textes en vigueur.*

Article 6 :

*Le comité élit parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire, et de membre du bureau, dont le nombre est déterminé par délibération du comité syndical, dans le respect des textes en vigueur.*

Les autres articles des statuts sont sans changement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts du syndicat mixte départemental de la voirie.

4-10-Contrat de maintenance des extincteurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise DESAUTEL qui a posé les extincteurs propose un contrat d'entretien annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance préventive et corrective des extincteurs.

4-11-Modifications budgétaires

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2008, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires correspondants à la régularisation de la participation communale au SIVOM de Migron-Villars-les Bois-Le Seure.

- suppléments traitements agents : 2 879 €
- indemnités des élus : 108 €
- remplacement matériel suite vol : 500 €

| Comptes      | Intitulés des Comptes                | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                                      | Dépenses                        | Recettes        |
| 6554         | participations                       | 3 487,00                        |                 |
| 7381         | Taxe droit de mutation et pub. fonc. |                                 | 3 487,00        |
| <b>TOTAL</b> |                                      | <b>3 487,00</b>                 | <b>3 487,00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits énumérés ci-dessus.

4-12-Repas offert par la commune aux aînés

Plusieurs date sont retenues en fonction de la disponibilité du traiteur soit les 24 janvier, le 31 janvier, le 14 février ou le 21 février. Mesdames GROMADA Jeannine et BERNARD Gaëlle sont chargées de contacter un traiteur.

4-13-Observations diverses

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU : demande que la commission des chemins se réunisse. Il est décidé de la fixer au vendredi 28 novembre à 11h00 à la Mairie.

Monsieur Jean-Michel MARTIN :

- suite à la question orale d'un administré, Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux font partis du domaine privé de la commune et de ce fait sont régis par le code pénal. Toute entrave pouvant être effectuée sur l'emprise de ceux-ci (pose de clôture, dépôt de matériel et autres dégradations sans autorisation écrite préalable) fera systématiquement l'objet d'une demande de remise en état sans délais. Dans le cas contraire, un constat sera effectué par un huissier de justice et les conséquences

seront à la charge du contrevenant.

Gérard RICARDEAU : signale qu'il envisage de refaire son mur de clôture qui longe à voie communale n°25 « Chez Bruneaud ». En effet, celui-ci menace de s'écrouler sur la voie publique. Monsieur le Maire, lui indique que l'employé communal viendra l'assister à condition qu'il fournisse le matériel nécessaire, il signale également que la pose d'une buse sera réalisée en même temps.

Claudette SEGUIN : signale un mauvais écoulement des eaux au village du Pouzac. La commission des chemins se rendra sur place.

Nathalie KERMARREC : demande que l'on signale à la famille SALMONIE (Le Pouzac) que la façon dont ils garent leurs voitures devant chez eux contraint les véhicules à passer sur le bas côté de la route et l'endommage. Monsieur le Maire se rendra chez eux.

Miguel TAUNAY :

- indique que, tous les jours vers 19h00, un bus de ramassage scolaire passe toujours devant chez lui au lieu de prendre la route départementale. Le signaler au chauffeur.

- fait part qu'une parcelle de vigne au lieu-dit « Près Chez Bouhet » appartenant à son père est inondée par temps de pluie car l'eau ne s'écoule plus correctement. La commission des chemins se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.